BALO

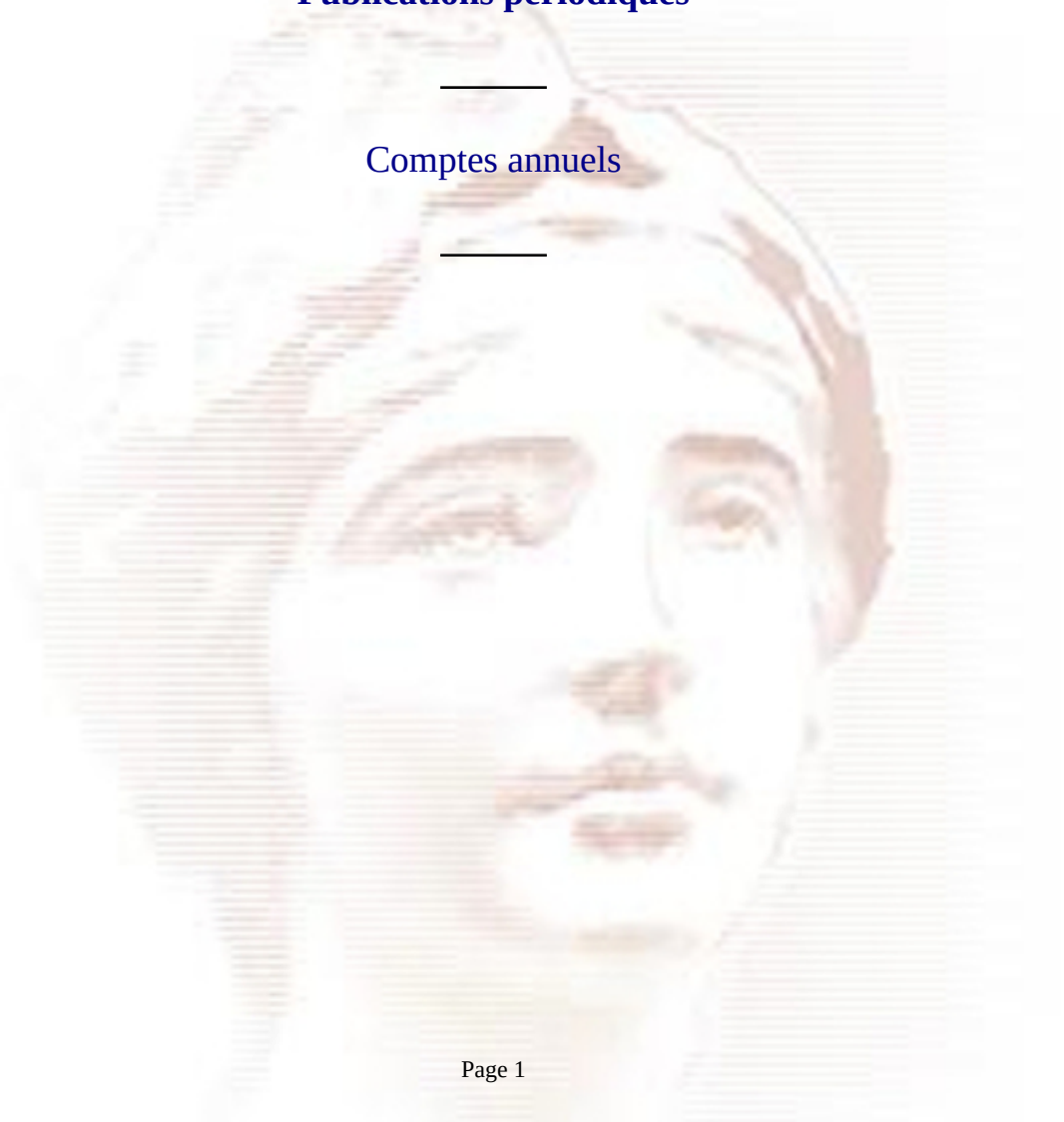
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



PRIORIS

Société par actions simplifiée au capital de 15.500.000 Euros
Siège social : 69, avenue de Flandre, 59700 Marcq-en-Barœul
489 581 769 R.C.S. Lille Métropole

1. A. — Comptes sociaux au 31 décembre 2021

I. — Bilan
(En milliers d'euros)

Actif	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales, CCP		
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (note 1)	2.262	28.443
Créances sur la clientèle (note 2)	603.189	586.523
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-Bail et location avec option d'achat (note 3)	460.658	374.977
Location simple		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (note 4)	3.071	2.111
Comptes de régularisation (note 5)	11.348	11.581
Total de l'Actif	**1.080.528**	**1.003.635**

Passif	31/12/2021	31/12/2020
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit		
A vue (note 6)	716	2.970
A terme (note 6)	990.004	922.528
Opérations avec la clientèle (note 7)	3.473	3.743
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs (note 8)	18.627	13.731
Comptes de régularisation (note 9)	13.197	11.782
Provisions (note 10)	7.269	6.769
Dettes subordonnées		
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capital souscrit (note 27)	15.500	15.500
Primes d'émission et de fusion		
Réserves	13.190	12.260
Ecarts de réévaluation		
Report à nouveau (note 27)	-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Résultat de l'exercice (note 27)	18.552	14.352
Total du Passif	**1.080.528**	**1.003.635**

Hors Bilan (note 13)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	61.936	79.245
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	15.000	15.000
Engagements de garantie	6.920	8.841
Engagements sur titres	-	-

II. — Compte de résultat

(en milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés (note 14)	15.545	15.763
- Intérêts et charges assimilées (note 15)	378	985
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (note 16)	123.962	96.321
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (note 17)	106.698	81.735
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable		
+ Commissions (produits) (note 18)	11.416	9.896
- Commissions (charges) (note 18)	4.817	4.510
+/- Gain ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
+ Autres produits d'exploitation bancaire (note 19)	76	132
- Autres charges d'exploitation bancaire (note 20)	2.898	2.304
Produit net bancaire	**36.208**	**32.578**
- Frais de personnel		
- Charges générales d'exploitation (note 21)	8.221	6.996
- Dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation	**27.987**	**25.582**
+/- Coût du risque (note 22)	-4.183	-5.312
Résultat d'exploitation	**23.804**	**20.270**
+/- Gain ou pertes sur actifs immobilisés		
Résultat courant avant impot	**23.804**	**20.270**
- Impôt sur les bénéfices (note 23)	5.252	5.918
+/- Dotations/risques de FRBG et provisions réglementées		
Résultat net	**18.552**	**14.352**

Annexe aux comptes sociaux

1. – Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables

Les comptes de la Société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La société a opté pour l'amortissement financier des biens donnés en crédit-bail en application des dispositions de l'article 39 C du Code Général des Impôts.

Crédit-bail et location avec option d'achat

Les immobilisations mises en location sont enregistrées hors taxes à leur coût d'acquisition, diminué de l'amortissement financier cumulé.

Créances douteuses ou litigieuses

Les créances douteuses et douteuses compromises sont valorisées par actualisation des flux.

Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur montant net de dépréciations. Elles comprennent les échéances impayées, le capital restant dû des dossiers de financement présentant des impayés non régularisés depuis plus de 3 mois, et le cas échéant les indemnités de résiliation contentieuse.

La restructuration d'un dossier avec des échéances impayées en recouvrement amiable entraîne l'inscription en créances douteuses des échéances impayées et du capital restant dû à compter du 1er janvier 2014.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et qu'il n'existe plus de soldes impayés.

En application du règlement de l'ANC N° 2014-07, les créances douteuses compromises sont identifiées au sein de nos créances douteuses et litigieuses, sur base d'attributs particuliers.

Par ailleurs, les créances de type protocoles sont maintenues en créances douteuses et litigieuses, et dépréciées de façon statistique au travers de la provision des affaires dont elles sont originées.

Dépréciations des créances douteuses ou litigieuses, passage en perte

Elles sont calculées en fonction de la perte estimée probable, selon un mode de détermination statistique pour l'activité retail et un mode de détermination individuel pour les créances significatives.

Lorsque la mise en œuvre des opérations de recouvrement ne permet pas de solder une créance client, cette dernière est passée en perte.

Provisions

Une provision est constatée lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Risque de crédit / Provisions Collectives

L'établissement comptabilise des provisions collectives pour risque de crédit sur des encours dégradés mais non encore identifiés comme douteux au niveau individuel (portefeuilles homogènes).

Suite à la mise en œuvre de la norme IFRS 9 (Instruments financiers) dans les comptes consolidés de sa société mère en 2018, la société a décidé d'appliquer la méthodologie d'IFRS 9 dans ses comptes sociaux et considère cette approche comme préférentielle car permettant de fournir une meilleure information.

Selon IFRS 9, les encours sont classés en 3 catégories (stage ou étape) :

- Etape 1 (stage 1) : Encours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit)
- Etape 2 (stage 2) : Encours dégradés (augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours)
- Etape 3 (stage 3) : Encours douteux / en défaut (situation de défaut / impayé depuis plus de 90 jours)

Le périmètre d'application de ce nouveau modèle de provisionnement concerne les encours de crédits (hors encours de leasing) ainsi que les engagements par signature, à savoir les engagements de financement et les engagements de garantie.

Coût d'acquisition des dossiers de financement

Le coût d'acquisition des dossiers de financement est constitué d'une part, des commissions payées aux prescripteurs et d'autre part, des frais de dossier facturés à la clientèle.

Les commissions payées aux prescripteurs et les frais de dossier sont étalés sur la durée probable des contrats de financement auto soit 30 mois.

Au bilan, les coûts d'acquisition relatifs à l'activité Crédit sont intégrés à l'encours du crédit concerné. Ceux relatifs à la location sont intégrés aux immobilisations louées.

2. – Notes sur le bilan

Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)	2021	2020
A vue		
Comptes courants bancaire	1.986	1.684
dont réseau SG	*1.986*	*1.666*
Intérêts courus	-	-
Prêts	276	26.759
A Terme		
Prêts	-	-
dont réseau SG		
Intérêts courus	-	-
Total	**2.262**	**28.443**

Note 2. Créances sur la clientèle

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Crédit à la clientèle	574.616	557.817
Propositions financées et à financer	5.454	5.294
Créances brutes	26.456	26.712
dont impayés< 90 jours	*1.311*	*893*
dont créances douteuses non compromises	*9.603*	*10.774*
dont créances douteuses compromises	*15.542*	*15.045*
Dépréciations des créances	-17.603	-16.695
dont créances douteuses non compromises	*-4.581*	*-4.724*
dont créances douteuses compromises	*-13.022*	*-11.971*
Intérêts courus	1.050	1.047
Coût d'acquisition des dossiers de financement	13.216	12.348
Total	**603.189**	**586.523**

Note 3. Crédit-bail et location avec option d'achat

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Immobilisations nettes louées	438.338	357.233
dont valeurs brutes	*582.788*	*470.581*
dont amortissements	*-144.450*	*-113.348*
Immobilisations en cours	27	70
Créances brutes	12.381	11.147
dont impayés < 90 jours	*2.918*	*2.284*
dont créances douteuses non compromises	*3.062*	*3.181*
dont créances douteuses compromises	6.401	5.682
Dépréciations	-5.831	-5.337
dont créances douteuses non compromises	*-1.287*	*-1.418*
dont créances douteuses compromises	*-4.544*	*-3.919*
Coût d'acquisition des dossiers de financement	15.743	11.864
Total	**460.658**	**374.977**

Passage à l'encours financier

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Immobilisations nettes louées	438.338	357.233
Réserve latente en location financière	678	795
Comptes de régularisation financiers	235	240
Encours financier	**439.251**	**358.268**

Mouvements sur les immobilisations brutes louées

Parc au 31/12/2020	Acquisition	Cessions	Parc au 31/12/2021
470.581	256.720	144.513	**582.788**

Note 4. Autres actifs

(en milliers d'Euros)	2021	2020
TVA à récupérer	3.032	2.073
Divers	31	30
Créances fiscales et sociales	8	8
Total	**3.071**	**2.111**

Note 5. Comptes de régularisation actif

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Cartes grises et malus	3.045	2.899
Autres produits à recevoir	3.322	2.617
Stock d'imprimés	3	2
Charges constatées d'avance	1.642	1.734
Autres	3.336	4.329
Total	**11.348**	**11.581**

Note 6. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'Euros)	2021	2020
A vue		
Comptes courants bancaires	705	2.960
Intérêts courus	11	10
Emprunts	-	-
Total	**716**	**2.970**
A terme		
Emprunts	990.000	922.000
dont réseau SG	*968.000*	*902.000*
Intérêts courus	4	528
Total	**990.004**	**922.528**

Note 7. Opérations avec la clientèle

Ce poste représente les soldes créditeurs des dossiers de crédit et de location en attente de remboursement ou de régularisation.

Note 8. – Autres passifs

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Dépôts de garantie reçus	1.052	949
Fournisseurs	4.351	2.523
Fournisseurs d'immobilisations louées	1.717	1.413
Autres fournisseurs	3.818	4.402
TVA à réserver	2.199	2.025
Dettes fiscales et sociales	5.490	2.419
Total	**18.627**	**13.731**

Note 9. – Comptes de régularisation passif

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Produits constatés d'avance	332	505
Charges à payer	515	448
Commissions à payer	12.268	10.736
Impôts et taxes à payer	16	45
Divers	66	48
Total	**13.197**	**11.782**

Note 10. Provisions

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Provisions litiges	1.663	1.274
Provisions pour risques clientèle	5.606	5.495
Total	**7.269**	**6.769**

Note 11. Information sur les postes concernant les entreprises liées

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Actif		
Comptes courants bancaires	1.281	-
Prêts	276	26.759
Intérêts courus	-	-
Prêts à terme	-	-
Passif		
Comptes courants bancaires	-	1.295
Emprunts à vue	-	-
Emprunts à terme	990.000	922.000
Intérêts courus	14	537
Fournisseurs groupe	4.351	2.523
Charges à payer	-	354
Divers	18	18
Résultat		
Produits financiers	105	17
Charges financières	378	985

Note 12. Emplois et ressources selon la durée restant à courir

(en milliers d'Euros)	Durée restant à courir au 31 décembre 2021				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Emplois					
Comptes courants bancaires et prêts (1)	2.262	-	-	-	2.262
Crédits à la clientèle (1)	52.193	144.107	377.404	6.366	580.070
Créances sur la clientèle (2)	15.403	-	-	-	15.403
LOA (3)	24.160	83.567	329.852	1.671	439.251
Total	**94.018**	**227.674**	**707.252**	**8.037**	**1.036.982**
Ressources					
Comptes courants bancaires et emprunts (1)	133.000	400.000	457.000	-	990.000
Dépôts des dossiers LOA	77	133	840	2	1.052
Total	**133.077**	**400.133**	**457.840**	**2**	**991.052**

(1) Hors intérêts courus
(2) Créances nettes, activités crédit et leasing
(3) Encours financiers hors dépôts de garantie

3. — Note sur les éléments de hors bilan

(En milliers d'Euros)

Note 13. - Engagements

Engagements donnés	2021	2020
Engagements de financement	61.936	79.245
Total	**61.936**	**79.245**

Engagements reçus	2021	2020
Ligne de sécurité (1)	15.000	15.000
Caution CGL (2)	115	115
Garanties reçues d'établissements de crédit (3)	6.805	8.726
Total	**21.920**	**23.841**

(1) CGL garantit à PRIORIS une ligne de sécurité de 15 MEUR
(2) CGL s'est portée caution de la société PRIORIS dans le cadre d'une garantie financière à hauteur de 115 KEUR (art. n° L 512-7 et R 512-15 du Code des assurances)
(3) Ce poste comprend principalement les garanties reçues dans le cadre de l'activité de financement de stock.

4. – Note pour le compte de résultat

(En milliers d'Euros)

Note 14. Intérêts et produits assimilés

Sur opérations avec Ets. De Crédit	2021	2020
Comptes et prêts	105	17
Total	**105**	**17**

Sur opérations avec la clientèle	2021	2020
Intérêts échus	24.542	24.388
Intérêts et pénalités clients douteux	381	394
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-9.483	-9.036
Total	**15.440**	**15.746**
Total général	**15.545**	**15.763**

Note 15. Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Sur opérations avec Ets. De Crédit		
Sur comptes et emprunts	378	985
Total	**378**	**985**

Note 16. Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Loyers afférents à l'exercice	109.822	87.885
Intérêts, pénalités et autres produits	87	99
Coût d'acquisition des dossiers de financement	-10.294	-8.571
Indemnités de résiliation à recevoir	3.234	2.997
Plus-values de cessions immobilisations louées	21.113	13.911
Total	**123.962**	**96.321**

Notes 17. Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Dotations aux amortissements	106.221	81.390
Divers	477	345
Total	**106.698**	**81.735**

Note 18. Commissions

Les produits correspondent aux rétrocessions de commissions accordées par les compagnies d'assurance suite aux placements de produits d'assurance pour les dossiers de la clientèle.

Les charges correspondent aux commissions liées aux accords de marques ainsi qu'aux commissions sur opérations bancaires.

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Commissions accords de marques	3.164	2.906
Commissions diverses	3.164	1.604
Total	**4.817**	**4.510**

Note 19. Autres produits d'exploitation bancaire

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Frais de dossier	-	-
Autres	76	132
Total	**76**	**132**

Note 20. Autres charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Cartes grises et malus	2.454	2.142
Dommages intérêts clients	380	54
Autres	64	108
Total	**2.898**	**2.304**

Note 21. Charges générales d'exploitation

	2021	2020
Frais administratifs	1.782	1.554
Convention de prestations de service groupe	6.026	4.910
Impôts et Taxes	413	532
Total	**8.221**	**6.996**

La distribution et la gestion des financements sont assurées par CGL.

L'information sur les honoraires des Commissaires aux Comptes n'est pas donnée, car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe SOCIETE GENERALE.

Note 22. Coût du risque

Les montants repris sous cette rubrique correspondent aux dotations pour dépréciation et reprises enregistrées sur :
- les créances :
  - stage 1 (cf. § règles et méthodes comptables) : encours sains/performants (classement initial, absence d'augmentation significative du risque de crédit)
  - stage 2 (cf. § règles et méthodes comptables) : encours dégradés présentant une augmentation significative depuis l'entrée au bilan / impayé depuis plus de 30 jours
- les créances douteuses ou litigieuses (stage 3, cf. § règles et méthodes comptables)
- les créances irrécouvrables (passage en perte)
- VNC contentieuses.

La désactualisation est intégrée dans le coût du risque.

Note 23. Impôt

PRIORIS SAS est intégrée depuis 2020 au périmètre d'intégration fiscale dont SOCIETE GENERALE est la société mère. Le bénéfice fiscal s'élève à 19.188 KEUR et l'impôt sur les sociétés à 5.252 KEUR.
La dette latente d'impôts différés sur les différences temporaires s'élève à 6.103 KEUR.

5. — Autres informations

Note 24. – Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés de la SOCIETE GENERALE, via le palier de consolidation de CGL - Compagnie Générale de Location d'Équipements.

Note 25. – Effectif

La distribution et la gestion de financements sont assurées par la société CGL. Les redevances payées à cet effet sont représentées par la convention de prestation de services (note 21).

Note 26. – Ventilation des actions composant le capital social au 31 décembre 2020

Associés	Nombre d'actions	Nominal de l'action en euros	Droit de vote
CGL	147 250	100	Simple
EMIL FREY MOTORS France (ex - PGA MOTORS)	7 750	100	Simple
Total	**155 000**	**100**	

Le capital social de PRIORIS de 15 500 000 EUR est constitué de 155 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune.
Le capital a été entièrement libéré le 21 Mai 2013 par décision des actionnaires.

Note 27. Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2020	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distributions	Autre mouvement	Capitaux propres au 31 décembre 2021
Capital souscrit	15.500					15.500
Prime d'émission et de fusion						
Réserve légale	1.550					1.550
Réserve spéciale	10.710	930				11.640
Ecarts de réévaluation						
Report à nouveau	0					0
Résultat	14.352	-930	18.552	-13.422		18.552
Provisions réglementées						
Total	**42.112**	**0**	**18.552**	**-13.422**		**47.252**

Note 28. Transactions entre parties liées

Il n'existe pas de transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

Note 29. Évènements survenus au cours de l'exercice

L'année 2021 a été marquée par un contexte sanitaire encore incertain, avec notamment des répercussions sur la livraison des semi-conducteurs nécessaires à la fabrication des véhicules.
De fait, le marché du véhicule neuf a été une nouvelle fois malmené avec des volumes quasi stables par rapport à 2020 qui s'inscrivait en repli de -25,5% par rapport à 2019.
Le marché du véhicule d'occasion a mieux résisté en progressant de +8,2% par rapport à 2020 ; conséquence de la performance du marché du véhicule neuf ces deux dernières années, les occasions récentes (inférieures à 2 ans) s'affichent néanmoins en repli sur la période.

Note 30. Évènements postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, et le 18 mars 2022, date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, est survenue la crise ukrainienne. La dégradation de la situation géopolitique en Europe de l'Est n'a pas d'incidence sur la situation comptable et financière de la Société au 31 décembre décrite dans ses comptes individuels. La situation économique dans ce contexte actuel reste néanmoins incertaine. A ce stade, il est difficile de mesurer les impacts éventuels sur l'activité.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société PRIORIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRIORIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, votre société constitue des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations statistiques ou individuelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les opérations bancaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 mai 2022

Le Commissaire aux comptes

Pascal COLIN Vincent ROTY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société PRIORIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 6 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Pascal COLIN Vincent ROTY

B. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est établi en vertu des dispositions de l'article L.232-1 du Code du Commerce, , il est tenu à la disposition du public au siège social de la société – 69 avenue de Flandre – 59700 MARCQ EN BAROEUL – SGL/JUR/FRA

Les comptes de la société ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.